

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°50

En vue de l'assemblée générale de l'ADMD **Notre analyse du Rapport financier et des autres résolutions**

Erratum

Dans notre précédente Lettre d'Information (n°49) nous avons omis un regroupement de délégations, effectué en janvier 2019 : il s'agit de celui des Deux-Sèvres (79) avec la Vienne (86), ce qui porte à 13 le nombre de regroupements de délégations. Merci au lecteur attentif qui nous a signalé notre erreur.

Divers

1. Il semble que certains abonnés ne reçoivent pas correctement notre Lettre d'Information : vous pouvez retrouver nos différentes éditions sur notre site en suivant le lien : <https://www.pourunemortsereine.org/notre-lettre-d-information/> ;
2. La date limite du vote est le 18 septembre 2020, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), vous avez dû recevoir le matériel électoral avec le Journal de l'ADMD N°150 ;
3. Un récapitulatif sur les positions du collectif pour le vote des résolutions vous sera adressé avant la fin du mois d'août.

Bilan d'activité de l'ADMD, exercice 2019

Analyse du rapport financier et des rapports du commissaire aux comptes

Rapport financier : poursuite de l'amélioration mais encore des inconnues

Comme l'année dernière nous nous félicitons que l'association ne présente plus de résultat négatif comme, entre autres, dans les années 2015 à 2017. Ce solde positif s'explique logiquement par l'augmentation de certaines recettes et la réduction de certaines dépenses.

Recettes :

- Augmentation des adhésions (+ 28 556 € soit + 15,6 % de plus qu'en 2018) mais renouvellement des adhésions limité à + 2 %. Cet écart signifie que de nombreux adhérents, nouveaux notamment, ne renouvellent pas leur adhésion.
- Prise en charge par le Fonds de dotation pour 62 979 € de dépenses auparavant engagées par l'Association. Ce montant est inclus dans les autres produits d'exploitation.

Dépenses

- Réduction des frais de location (- 8,9 %)
- Réduction des frais de déplacement, mission et réceptions(- 11,9 %).
Qu'en pensent les délégués et administrateurs ?
- Augmentation des honoraires : 101 047 € (+ 39,2 % sur 2018). Pour

quelles actions ? Pour quels résultats ? Nous n'en saurons rien.

- Le montant des salaires et appointements se monte à 408 897 € pour 9 salariés. Le salaire mensuel moyen (sur 12 mois) est donc de 3 786 €. Ce salaire moyen est brut, charges salariales incluses. Pour ce salaire, le siège doit couler sous les candidatures spontanées... Ce salaire moyen est étonnant. Pour l'apprécier, il serait nécessaire de connaître le salaire le plus bas et le salaire le plus haut.

Ces questions pour le résultat 2019 s'ajoutent à celles déjà formulées l'année dernière (Lettre info n° 39 du collectif Pour Une Mort Sereine) pour lesquelles aucune explication n'a été fournie. Elles sont rappelées ci dessous :

- Solde réel négatif (7 sur les 10 dernières années) ;
- Attribution illégale du fonds de dotation pour combler le déficit de l'association (25 000 € en 2012 et 260 000 € en 2015), aucune des actions de l'ADMD n'étaient reconnue d'intérêt général à l'époque ;
- Non explication sur de nombreuses dépenses :
 - 2015 : rémunérations d'intermédiaires et honoraires
 - 2016 : Idem - annonces et insertions - missions et réceptions
 - 2017 : locations immobilières et mobilières - personnel extérieur - supports de communication - salaires et appointements.

Le Bilan 2019

Du fait du résultat positif de 295 913 €, le montant des capitaux propres enregistre une progression spectaculaire de 51 %. Pour mémoire, entre 2015 et 2018, les capitaux propres avaient fondu de 45 %. Ne boudons pas cette remise à niveau obtenue en partie mais en partie seulement par la prise en charge de certaines dépenses par le fonds de dotation pour 62 979 € suite à la reconnaissance de l'intérêt général de certaines actions de l'ADMD.

Prévisionnel 2020

Si l'examen tardif des comptes de l'année N-1 est le plus souvent inévitable mais regrettable, que dire de l'examen en octobre du budget prévisionnel de l'année en cours ? Quel intérêt alors qu'il reste moins de 3 mois ? Pour favoriser le fonctionnement démocratique de l'association nous maintenons notre souhait, formulé dans notre programme pour l'élection au CA en 2017, que l'AG se réunisse plus tôt, qu'avant le vote un débat soit organisé dans chaque délégation pour l'examen des rapports et que le budget prévisionnel de l'année N+1 soit établi et validé pendant le 4ème trimestre de l'année N (examen en octobre 2020 du prévisionnel de 2021 et non 2020).

De plus la fiabilité des prévisions est sujette à caution. En 2018, le prévisionnel prévoyait une subvention du Fonds de 600 €. Elle a été de 62 979 €...

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme le rapport spécial sur les conventions réglementées, ce rapport est un copier-coller du texte standard de tout rapport de commissaire aux comptes. Fort heureusement, y figure l'indication suivante : « Comme précisé par l'article 826-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association ».

C'est pourtant ce que voudrait faire croire président et trésorière. Il revient aux seuls adhérents de s'assurer de la viabilité et de la qualité de gestion de l'ADMD. D'où nos interrogations qui, nous le regrettons, restent toujours sans réponse.

Ces quelques éléments doivent permettre à chacun(e) de donner sa réponse aux questions posées dans les résolutions 3 et 4

Autres résolutions soumises au vote

Quitus

Comment donner quitus à un CA qui n'a qu'un rôle purement formel ? Nous n'avons connaissance ni des questions posées par ses membres ni de débats suite aux propositions du président, votées le plus souvent à l'unanimité. Il est vrai que la durée moyenne de la réunion du CA n'est que de 2 heures 30.

Comment débattre réellement de la gestion d'une association de plus de 70 000 membres dans un temps aussi court ? Cette durée moyenne est bien la preuve du peu d'importance donnée au CA et au rôle qu'on attend de lui.

Ne pas donner quitus n'a aucune incidence sur la gouvernance de l'ADMD : il s'agit d'une précaution pour le cas où une anomalie dans la gestion, non visible à ce jour, apparaîtrait ultérieurement.

Ratification d'une cooptation

Notre collectif a toujours exprimé son désaccord avec ce mode de nomination. Il est la négation de l'élection. A terme le C.A. ne pourrait être composé que de personnes cooptées (allégeance garantie). Si cette proposition est votée, le CA sera composé de 4 membres coopté(e)s et seulement 8 élu(e)s. Cette possibilité statutaire de cooptation est la preuve flagrante de la volonté de verrouillage de la gestion de l'association.

Signe du peu d'importance accordée aux votes des adhérents : sur le site web de l'ADMD cette « candidate » figure déjà en tant que membre du CA...

Transfert du siège

Salariés et « visiteurs » ne peuvent qu'apprécier ce transfert tant les conditions au 50 rue de Chabrol étaient insatisfaisantes. Ce transfert avait été envisagé il y a plus de 10 ans mais les recherches ont été suspendues pour raison inconnue.

Le 1er août 2020

par le Collectif "Pour une Mort Sereine"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet

<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : contact@pourunemortsereine.org et

pourunemortsereine@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"

e-mail :

pourunemortsereine@gmail.com

webmaster :

contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par

sendinblue

© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"